

Barème d'honoraires 2024

Dufoncier et Associés, 162 bis avenue de la Libération 86000 Poitiers, SARL au capital de 10000 euros, RCS Poitiers n°929 623 66, titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 8601 2024 000 000 009 délivrée par la CCI de la Vienne, numéro de TVAFR57929623668, assurée en responsabilité civile professionnelle par MMA IARD dont le siège est sis 160 RUE Henri Champion 72030 LE MANS CEDEX 9, sur le territoire national sous le n°120 137 405,

Honoraires de vente (immeuble bâti ou non bâti)

• Pour un prix de vente inférieur à 50.000 € (forfait)	5 000 € HT	6 000 € TTC
• Pour un prix de vente compris entre 50.000 € HT et 100.000 €	8% HT	9,6 % TTC
• Pour un prix de vente compris entre 100.001 € HT et 200.000 €	7,5% HT	9% TTC
• Pour un prix de vente compris entre 200.001 € HT et 300.000 €	7% HT	8,4% TTC
• Pour un prix de vente compris entre 300.001 € HT et 400.000 €	6,5% HT	7,8% TTC
• Pour un prix de vente compris entre 401.000 € et 500.000 €	6% HT	7,2% TTC
• Pour un prix de vente compris entre à 500.001 € et 700.000 €	5,5% HT	6,5% TTC
• Pour un prix de vente supérieur à 700.000 €	5% HT	6% TTC

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire

Honoraires de location

Baux commerciaux, dérogatoires, professionnels, civils et conventions d'occupation précaire :

- 30 % HT, soit 36% TTC du loyer annuel HT HC

Baux d'une durée inférieure à 36 mois :

- 15% HT, soit 18% TTC du loyer annuel HT HC. (ou équivalent au loyer annuel si durée inférieure)
- Montant minium : 1 500 euros HT, soit 1 800 € TTC

Les honoraires sont à répartir entre le preneur et le bailleur par moitiés, sauf convention contraire et sont cumulables avec les honoraires de droit d'entrée et de cession de bail le cas échéant

Coworking

- 10% du montant de la prestation facturée par le bailleur, à la charge du mandant

Honoraires de location avec droit d'entrée ou de cession de bail

- 6 % HT, soit 7,2 % TTC, du montant du droit d'entrée ou du prix de cession, auxquels se cumulent les honoraires de location (30%HT du loyer annuel HT)

Les honoraires sont à la charge du cessionnaire/preneur, sauf convention contraire

Honoraires de rédaction de bail

• Pour un loyer annuel inférieur ou égal à 20.000 euros HT/an	800 € HT	960 € TTC
• Pour un loyer annuel supérieur ou égal à 20.001 euros HT/an	5% HT	6% TTC

Honoraires d'établissement d'un état des lieux

• Déplacement, 1 heure sur place et établissement du rapport	300 € HT	360 € TTC
• Heure supplémentaire	150€	180 € TTC

Avis de valeur

• A l'occasion d'un déplacement dans les limites de 30km, étude in situ, échange avec le vendeur et courrier simple	350 € HT	soit 420 € TTC
---	----------	----------------

A l'occasion d'un déplacement dans les limites de 30km, étude in situ, échange avec le vendeur avec établissement d'un rapport :

• Pour Surface bâtie inférieur à 300m ²	550 € HT	660 € TTC
• Pour une surface bâtie comprise entre 300m ² et 1 000m ²	850 € HT	1 020 € TTC
• Pour une surface bâtie comprise entre 1 001 m ² et 3 000m ²	1500 € HT	1 800 € TTC
• Pour une surface bâtie supérieure à 3 001m ²	1.950 € HT	2 340 € TTC

L'agence se réserve le droit de refuser d'établir un avis de valeur en cas d'absence de plans, de diagnostics techniques, de métré réalisé par un professionnel agréé, ou de tout élément que l'agence estimera nécessaire à l'établissement de son étude.

Honoraires de vente de fonds de commerce

• Pour un prix de vente inférieur à 100 000 €	9.5 % HT	11,40 % TTC
• Pour un prix de vente supérieur ou égal à 100 000 euros	8% HT	9,60 % TTC
• Honoraire minimum	6.000 € HT	7 200 € TTC

Les honoraires sont à inclure au prix de vente, à la charge de l'Acquéreur sauf convention contraire.

**L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS
DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES**